

# La vie meurtrière des

**TEMPÊTE.** Un an après le passage meurtrier de Xynthia, les habitants de la Vendée et de la Charente-Maritime, frappés de plein fouet, tentent de se reconstruire.

Il y a un an, jour pour jour, la France s'apprêtait à vivre la tempête la plus meurtrière depuis celle de 1999. En quelques heures et en pleine nuit, combinée à une marée aux coefficients exceptionnels et à une dépression atmosphérique, la force des vents de Xynthia a tué 47 personnes, principalement sur le littoral atlantique. Dans la commune de La Faute-sur-Mer (Vendée), 29 personnes ont péri, toutes dans le quartier d'Arçay, que l'on appelle désormais « la cuvette de la mort ». Elles étaient pour la plupart en train de dormir lorsqu'une violente montée des eaux, « comme un tsunami », les a emportées. Des vieillards, des enfants. Un an après, « le Parisien » « Aujourd'hui en France » est retourné sur place. La vie a repris son cours, forcément. Mais beaucoup de plaies sont toujours béantes. Les habitants sont nombreux encore à se débattre avec l'Etat, les assurances, les services publics. Le commerce a chuté de 30 %, malgré les curieux qui hantent encore la digue, les dimanches. La cuvette de La Faute s'est, elle, muée en un village fantôme, en attendant les premiers coups de pelleuses. L'atmosphère est lourde, et la population s'est scindée en deux : les partisans de la municipalité d'un côté, qui vivent comme dans un camp

retranché, et les autres, qui réclament en justice toute la vérité sur le drame et sur les responsabilités de leur équipe municipale. Du coup, deux commémorations distinctes auront lieu : l'une ce matin, organisée par le maire, et une autre, le 6 mars prochain, à l'initiative des familles des victimes. Puis pourront commencer les démolitions des maisons, tandis que les habitants, eux, tentent de se reconstruire. A tout le moins, Xynthia aura servi à ce que l'Etat se dote d'un vrai plan de prévention face aux submersions maritimes, que la ministre de l'Environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet, a présenté il y a dix jours. Deux cent quarante-deux communes du littoral français sont concernées et devront revoir leur copie pour plus de sécurité. Quant à La Faute-sur-Mer, sa municipalité s'est mise d'accord, mercredi dernier, après des années de controverse, sur son PPRI (plan de prévention des risques d'inondations). Celui-là même qui aurait dû éviter le drame, s'il avait été voté à temps.

ANNE-CÉCILE JUILLET

[www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr)  
[www.aujourd'hui.fr](http://www.aujourd'hui.fr)  
**VIDÉOS, AUDIOS**  
Des témoins racontent

## CLÉS



- C'est dans la nuit du 27 au 28 février 2010 que la tempête Xynthia a frappé la France.
- Quarante-sept personnes ont perdu la vie en raison des intempéries, principalement en Vendée et en Charente-Maritime.
- Des rafales de vent exceptionnelles ont été enregistrées le jour du drame : 200 km/h sur les crêtes des Pyrénées, 160 km/h sur l'île de Ré et dans les Deux-Sèvres.
- Un milliard et demi d'euros, c'est le coût des dégâts pour les compagnies d'assurance.
- Plus de cinq cents propriétaires en Vendée et en Charente-Maritime, dont les habitations ont été endommagées, se sont portés volontaires pour vendre leurs maisons à l'amiable.
- Une part importante de l'Europe a été touchée par Xynthia. Les intempéries ont frappé l'Espagne, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Scandinavie.

## La Charente-Maritime panse ses plaies

CHARRON (CHARENTE-MARITIME)  
DE NOTRE CORRESPONDANT

« Nous sommes en train de tourner la page. » Thierry Demaegd, président de l'Association des sinistrés de Charron, se veut optimiste. Ici, Xynthia a laissé trois morts au matin du 28 février 2010. Depuis, de « zones noires » en « zones de solidarité », 500 habitants sur 2 210 sont partis. « 180 maisons ont été rachetées par l'Etat », poursuit Thierry Demaegd, qui veut mettre l'accent sur le projet de trois nouveaux lotissements, soit « 180 maisons qui seront construites à une hauteur qui tient compte des aléas climatiques ». Objectif : repeuplement, car le prési-

dent de l'Association des sinistrés de Charron ne se fait guère d'illusions : « Ceux qui sont allés s'installer ailleurs ne reviendront pas. » Jacky Laugraud, le maire de Port-des-Barques (47 maisons en zone de solidarité), revient d'un déplacement en Martinique avec une délégation de la région d'où il ramène des idées à mettre en application en cas de nouvelles inondations, comme l'achat en gros de kits de secours fabriqués par une société basée outre-mer. Le maire souhaite évoquer mardi prochain avec la préfecture le problème global de l'évacuation des eaux qui franchissent les protections en zone marécageuse : « Il nous faut trouver 500 000 € pour une digue. » Henri

Masse, le préfet de la Charente-Maritime, déclare attendre dans le cadre du plan digues les propositions des collectivités pour le renforcement des protections avant que l'Etat ne tranche. « Dans le département, explique le préfet, 428 propriétaires en zone de solidarité ont donné leur accord à l'Etat pour le rachat de leurs maisons et 333 règlements ont eu lieu à ce jour. » Reste quelques irréductibles : « 25 foyers s'opposent à la destruction de leurs maisons anciennes et refusent les propositions, pourtant intéressantes, de l'Etat. Nous avons espoir de voir encore évoluer les zones », précise leur avocat, M<sup>e</sup> Macera.

ÉRIC MOREAU



CHARRON (CHARENTE-MARITIME), SEPTEMBRE 2010. 180 maisons situées en « zones noires » dites « zones de solidarité » ont été rachetées par l'Etat et aussitôt murées. La municipalité a prévu de construire trois nouveaux lotissements sur les hauteurs. (AFP)



LA FAUTE-SUR-MER (VENDEE), LE 12 MARS 2010. Michelle et Gérard Fourgreau

## De nouvelles plaintes au pénal

Dès le lendemain du passage de la tempête meurtrière, en toute discrétion, le parquet des Sables-d'Olonne (Vendée) a ouvert une enquête préliminaire pour comprendre les raisons qui ont conduit, dans la seule commune de La Faute-sur-Mer, à la mort de 29 personnes. Aujourd'hui, ce dossier pénal comporte déjà dix volumes, et la simple enquête préliminaire s'est muée en information judiciaire après le dépôt de plus de quarante plaintes avec constitution de partie civile, notamment de la part de l'Association des victimes des inondations de La Faute-sur-Mer (Avif). Le juge Yannick Le Goater a été nommé en novembre dernier, et désormais c'est lui qui mène les investigations ouvertes pour « homicide involontaire », « abstention de combattre un sinistre », « mise en danger de la vie d'autrui », et « prise illégale d'intérêt ». Chaque jour, ou presque, il procède à des auditions de témoins. « Nous nous engageons dans une instruction certainement longue, admet Corinne Lepage, avocate de l'Avif, mais les familles des victimes espèrent voir faite toute la lumière sur les conditions dans lesquelles les permis de construire ont été délivrés dans les lotissements où elles ont péri. » Selon

### La municipalité de La Faute-sur-Mer visée

nos informations, l'avocate parisienne entend déposer prochainement une nouvelle série de plaintes, qui pourrait doubler le nombre de parties civiles dans le dossier. Si toutes les plaintes sont déposées contre X, c'est bel et bien la municipalité de La Faute-sur-Mer, l'équipe de René Marratier, qui est visée. Les enquêteurs ont d'ailleurs perquisitionné la mairie de La Faute le 9 février dernier, « essentiellement pour trouver des dossiers d'urbanisme, des attributions de permis de construire », confie une source proche de l'affaire. « Avec cette histoire, nous avons découvert que cinq ou six familles se partageaient le patrimoine foncier de La Faute, et qu'elles étaient parvenues à vendre de pauvres terrains à vaches cent fois plus cher que ce qu'ils valaient », s'indigne un habitant, partie civile dans le dossier. Sollicité pour aborder le versant pénal de l'affaire, le maire de La Faute n'a pas voulu répondre à nos questions.

A.C.J.